



PAYS CREUSOIS



FORMATION Reconnaissance et Gestion DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



Depuis le 19^{ème} siècle, les hommes voyagent et **apportent avec eux des espèces exotiques végétales** afin d'agrémenter les jardins publics et privés. Certaines de ces plantes sont devenues avec le temps, très envahissantes.

Ces plantes, dont certaines posent des **problèmes de santé publique** (*ambroisie, berce du Caucase*), ont la particularité d'être résistantes et de s'adapter facilement à de nouveaux milieux.

Elles ne trouvent pas dans notre environnement de concurrents ou de prédateurs susceptibles de freiner leur expansion et sont une réelle menace pour **les espèces locales**.

Aujourd'hui, **les invasions biologiques**, considérées comme une des principales causes de perte de biodiversité, sont une des **préoccupations majeures des gestionnaires** de milieux naturels, mais aussi **des élus des collectivités**.

Face à leur prolifération et à la menace que cela représente sur notre département, tant sur le plan écologique, qu'économique et social, le CPIE des Pays Creusois, s'investit depuis 2010, avec les acteurs locaux, dans un programme **stratégique de prévention et de lutte**.

Dans le cadre de cette campagne départementale, le CPIE propose aux **agents, techniciens et élus** en charge de la gestion des espaces verts, des routes et des travaux publics, **des sessions de formations techniques et pratiques sur la gestion des Plantes Exotiques Envahissantes**.

- **Commune de Champsanglard 23 et 30 septembre 2019**

Date limite d'inscription : mardi 17 septembre 2019



Contenu de la formation

Reconnaissance et gestion des Plantes Exotiques Envahissantes (PEE)

Module 1 (3 heures)

En salle de 13h30 à 16h30

Identification des PEE et approche des différentes techniques de gestion

Accueil des participants autour d'un café.

- ✓ Présentation du programme départemental : volet scientifique et accompagnement/conseils.
- ✓ Présentation du Réseau d'acteurs PEE sur le Bassin Loire Bretagne.
- ✓ Réglementation.
- ✓ Identification des PEE :
 - Présentation d'échantillons et d'herbiers des principales plantes.
 - Diaporama suivi d'échanges avec et entre les participants.
- ✓ Présentation des différents modes de gestion mécaniques et manuelles adaptés à la gestion des Renouées asiatiques et de l'ambrosie à feuilles d'armoise, présentes dans les espaces publics : cimetières, espaces verts, bords de routes...
 - Diaporama suivi d'échanges d'expérience avec et entre les participants.

Module 2 (3 heures)

Sur le terrain de 13h30 à 16h30

Reconnaissance des PEE en milieu naturel et mise en pratique de gestion sur site

- ✓ Parcours de reconnaissance des PEE avec observation des modes d'installation et de développement en fonction des milieux (*terrestres et aquatiques*).
- ✓ Mise en pratique de techniques de gestion de prévention et/ou de lutte sur un site infesté :
 - Outillage, méthodes d'arrachage ou de fauche, export et stockage des déchets, protection/sécurité (*pour les plantes posant des problèmes de santé*) ...

☛ **Equipements souhaités pour le terrain : gants de travail, sécateurs, gilets fluo de sécurité, bottes ou chaussures de terrain, vêtements de pluie (*le cas échéant*).**

Frais de formation

Coût individuel : 50 € (*module 1 et 2*)

Tarif de groupe (*à partir de 15 pers jusqu'à 25 maximum*) : **650 €** (*module 1 et 2*)



PAYS CREUSOIS

Tarif incluant l'ensemble des rémunérations, charges sociales, frais de déplacement et d'hébergement du



PREVENTION & LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN *Creuse*

Bulletin d'inscription

FORMATION

Reconnaissance et gestion des Plantes Exotiques Envahissantes (PEE)

Lieu de formation	Date des modules de formation
<i>Mairie de Champsanglard</i>	<i>23 et 30 septembre 2019</i>

Nom - Prénom	Fonction	Commune

Signature et cachet de l'Employeur

A renvoyer à : CPIE des Pays Creusois, 16 rue Alexandre Guillon - 23000